

N/REF : 30/08/2024 9H56 C:000053 I:02669
V/REF : AC/B99825
V/Email reçu le Vendredi 30/08/2024 a 9H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BCN
IMMEUBLE : LE BEAUCHESNE -BCN
2, ALLEE DE TOURVILLE
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 16 Octobre 2024

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 2 TOURVILLE - LOGEMENT VACANT SUR PASS A PARTIR DU 26/09
LOGEMENT N° 104113, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3 -(BCN - 01 - 02)
MOTIF : ATTESTATION QUALIGAZ (BCN - 01 - 02)
TRAVAUX SUITE DIAGNOSTIC GAZ SI BESOIN
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 14/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 15H45 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS154-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	83,17	83,17
TOTAL H.T.				83,17
T.V.A. a 10,00%				8,31
TOTAL T.T.C.En EURO				91,48

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.